



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 25 JUILLET 2023

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe ALPY.

Conseillers communaux présents :

| | | |
|-----------|-----------------|---------------------|
| ALPY | Philippe | X |
| BARTHET | Nicolas | Proc. à L.VUILLEMIN |
| BECHLER | Florence | Proc. à J.LEPEULE |
| BOURGEOIS | Alexandre | X |
| BOUVERET | Gilles | X |
| BRESSAND | Laetitia | X |
| CHRETIEN | André | X |
| GROS | Cédric | ABSENT |
| JEANNIN | Danielle | Proc. à J.PAULIN |
| LEPEULE | Jacqueline | X |
| MARMIER | Angélique | ABSENTE |
| PARIS | Marine | X |
| PAULIN | Joëlle | X |
| POULIN | Hélène | ABSENTE |
| TROUTTET | Bruno | X |
| VIENNET | Marie Madeleine | Proc. à P.ALPY |
| VUILLAUME | Fabien | Proc. à A.CHRETIEN |
| VUILLEMIN | Adeline | ABSENTE |
| VUILLEMIN | Laurent | X |

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Joëlle Paulin.

Le maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi : modifier les affaires 5, 7,8,9. Et d'ajouter trois dossiers supplémentaires : la réfection d'une partie de la voirie Rue du collège, la convention de servitudes Commune de Frasne / SYDED Parcelle AB 274 et 301 – Chemin des Cheminots et l'extension du réseau d'électricité fontaine saint pierre.

Ces modifications sont soumises au vote et le conseil approuve à l'unanimité.

Approbation du dernier procès-verbal

Le conseil municipal approuve le dernier procès-verbal à l'unanimité.

Délégation de service public

Affaire n°1 : Avenant n° 1 - DSP Petite Enfance, Périscolaire et Extra-scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R3135-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 décidant d'attribuer la délégation de service public relatif à la coordination et à la gestion des activités de la Micro-Crèche, du périscolaire et de l'extrascolaire,

Considérant que le passage en financement PAJE limite le nombre de places d'accueil à 12 places et que ce nombre est insuffisant au regard des demandes des familles du territoire et qu'un retour à un financement PSU permettrait de proposer jusqu'à 18 places

Propose au Conseil Municipal,

- D'approuver la passation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la coordination et à la gestion des activités de la Micro-Crèche, du périscolaire et de l'extrascolaire,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-indexé, ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte cette proposition
- Charge M. le Maire et Mme la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

Finances

Affaire n°2 : Indemnité de gardiennage

Le Maire rappelle que l'indemnité de gardiennage de l'église n'a pas été versée depuis 2017. Le maire informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé à 479,86€. Le maire propose à l'avenir de verser l'indemnité selon le montant maximum annuel selon circulaire préfectorale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Enfance Jeunesse

Affaire n°3 : Carte avantage jeunes

Le maire informe que le tarif public de la carte avantage jeunes sera augmenté dès septembre, et passera à 10€ (facturé 9€ aux communes).

Il convient donc de délibérer de nouveau pour formaliser les nouvelles conditions tarifaires, et donc un coût de 9€ qui sera facturé par la CFD aux communes pour chaque carte délivrée (facture fin 2023 puis printemps 2024).

Le maire propose de maintenir la prise en charge de la carte avantage jeune et au prix de 9€ pour la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Travaux

Affaire n°4 : Attribution de travaux au cimetière

Bruno Trouttet présente le projet de travaux au cimetière comprenant :

- La création de 9 caveaux pour un montant TTC de 34 793.28€;
- des travaux et caveau sur Famille Gauthier pour un montant TTC de 7 413€;
- des travaux sur jardin du souvenir pour un montant TTC de 1 148€ ;
- l'inhumation de Mme NDJOCK pour un montant TTC de 1 099.50€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux et les devis de l'entreprise Marbrerie Gauthier.

Affaire n°5 : Avenants – Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle enfance-Jeunesse à Frasne

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux du groupe scolaire, plusieurs avenants sont nécessaires :

- Lot 1 « Terrassement - VRD » attribué à l'entreprise SAS Roger Martin / Roger Cuenot: L'avenant est de + 3 215,40 € HT faisant passer le montant du marché initial de 326 625,18 € HT / 391 950,22 € TTC à 329 840,58 € / 395 808,70 € TTC (+ 0,98 % par rapport au marché initial).
- Lot 3 « Charpente bois – couverture tuiles et zinc » attribué à l'entreprise Charpente Pontarlier : L'avenant est de + 44 089,97 € HT faisant passer le montant du marché (initial + avenant 1) de 416 770,79 € HT / 500 124,95 € TTC à 460 860,76 € HT / 553 032,91 € TTC (-16,69 % par rapport au marché initial qui était de 553 211,65 € HT).
- Lot 8 « Doublages – cloisons – plafonds – peintures » attribué à l'entreprise SAS Reverchon. L'avenant est de + 3 280 € HT faisant passer le montant du marché (initial + avenants 1 et 2) de 366 589,47 € HT / 439 907,37 € TTC à 369 869,47 € HT / 443 843,37 € TTC (+ 42,71 % par rapport au marché initial qui était de 259 181,23 € HT).
- Lot 11 « Électricité » attribué à l'entreprise EES Pourcelot SAS. L'avenant est de +23 371,44 € HT faisant passer le montant du marché (initial + avenants 1 et 2) de 240 948,14 € HT / 289 137,77 € TTC à 264 319,58 € HT / 317 183,50 € TTC (+ 10,25 % par rapport au marché initial qui était de 239 747,32 € HT).
- Lot 13 : « Équipement office » attribué à Install' Nord SAS. L'avenant est de + 459 € HT faisant passer le montant du marché (initial + avenant 1) de 45 602,48 € HT / 54 722,98 € TTC à 46 061,48 € HT / 55 273,78 € TTC (- 11,33 % par rapport au marché initial).
- Lot 14 « Chapes, carrelages, faïences » attribué à la SARL Tachin : l'avenant est de + 5 273,20 € HT faisant passer le montant du marché initial de 84 009,12 € HT / 100 810,94 € TTC à 89 282,32 € HT / 107 138,78 € TTC (+ 6,28 % par rapport au marché initial).
- Lot 16 B « Métallerie », attribué à l'entreprise Oudot Développement. L'avenant est de + 7 455,50 € HT faisant passer le montant du marché initial de 62 633,70 € HT / 75 160,44€ TTC à 70 089,20 € HT / 84 107,04 € TTC (+ 11,90 % par rapport au marché initial).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- VALIDE les avenants tels que décrit ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants.

Affaire n°6 : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle enfance-Jeunesse à Frasne – résiliation du lot 12 « Photovoltaïque »

Monsieur le Maire rappelle que suite à une évolution du projet (suppression du préau), le lot photovoltaïque a dû être substantiellement modifié, obligeant à relancer une nouvelle consultation pour ce marché (lot 12 C Panneaux photovoltaïques); les prestations du lot n°12 initial (panneaux photovoltaïques sur le préau) ne seront donc pas réalisées et le marché fera donc l'objet d'une résiliation; le titulaire du lot 12 (initial), France Solar, a par ailleurs indiqué par courrier du 17 mai 2023 qu'il renonçait à toute indemnité dans le cadre de cette résiliation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à résilier le lot 12 « Photovoltaïques » avec l'entreprise France Solar, sans indemnité de résiliation.

Affaire n°7 : Demande de subvention au département pour la réalisation de pistes cyclables desservant le pôle Enfance et le collège

Monsieur le maire indique que la commune dispose d'un schéma de pistes cyclables qui se déploie un peu plus chaque année.

A l'occasion de la livraison en septembre 2023 du pôle enfance et du collège, qui ont chacun été réhabilités et auxquels ont été construites des extensions, il convient de réaliser cette année la desserte en pistes cyclables de ces deux équipements afin d'améliorer la sécurité et d'encourager la mobilité douce des élèves, enfants, parents et équipes pédagogiques.

Des devis ont été demandés et le budget prévisionnel s'élève à 96 187 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Nature et montant HT de la dépense | | Nature et montant du financement | |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Piste cyclables | 80 505.00 € | Département | 48 093.50 € |
| Eclairage public des pistes cyclables | 15 682.00 € | Autofinancement | 48 093.50 € |
| Total | 96 187.00 € | Total | 96 187.00 € |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- ENGAGE la réalisation de ces pistes cyclables
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention
- S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification

Affaire n°8 : Attribution du marché « Pistes cyclables » desservant le pôle enfance et le collège

Monsieur le maire indique qu'un projet de liaisons douces pour desservir le Pôle enfance et le collège est envisager pour cette année.

Des devis ont été demandés.

Une offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour le lot 1 « Terrassement / VRD / Préparation des réseaux d'éclairage public » s'élève à 80 505 € HT, et une offre de l'entreprise EES Pourcelot SAS pour le lot « Éclairage public » s'élève à 15 682 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- ATTRIBUE le marché avec le lot 1 à l'entreprise ROGER MARTIN et le lot 2 à l'entreprise EES POURCELOT SAS
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaire n°9 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs pour la mise en sécurité de la desserte de bus du collège, de la rue Omer Lamy et de la rue de la gare.

Monsieur le maire indique que les travaux au collège ont entraîné une modification de l'entrée et le chantier a engendré une dégradation de l'espace existant.

Par ailleurs, une évolution et une restriction des accès aux véhicules légers et la mise en sens unique de la rue du collège, excepté pour réaliser l'aménagement de la desserte du bus devant le collège s'agissant d'un sujet de voirie pour les bus et riverains, permet d'envisager une réorganisation de l'espace de voirie pour créer des « quais de bus » et ainsi sécuriser les accès des élèves.

Des devis ont été demandés et le budget prévisionnel s'élève à 43 615,45 € HT.

Par ailleurs, afin de ralentir le trafic routier dans certains endroits sensibles de Frasne pour la sécurité des piétons et apaiser la mobilité, Monsieur le Maire indique que la commission sécurité et cadre de vie à envisager la pose de Coussins berlinois + pose de balises et intégrant signalisation horizontale et verticale pose sur les axes suivants : Rue Omer Lamy et Rue de la gare.

Des devis ont été demandés et le budget prévisionnel s'élève à 12 815,52 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Nature de la dépense | Montant | Nature du financement | Montant | Taux |
|--|--------------------|--------------------------|--------------------|-------------|
| Sécurisation desserte bus du collège | | | | |
| Levé topo et implantation du chantier | 1 236,80 € | Conseil Départemental 25 | 16 929,29 € | 30% |
| Travaux préparatoires | 3 602,50 € | Autofinancement Frasne | 39 501,68 € | 70% |
| Terrassement généraux | 11 507,95 € | | | |
| Réseaux eaux pluviales | 1 179,20 € | | | |
| Travaux de maçonnerie | 7 832,00 € | | | |
| Travaux de réfections / aménagement | 17 322,00 € | | | |
| Signalisation horizontale | 935,00 € | | | |
| Aménagement Rue Omer Lamy et Rue de la gare | | | | |
| 3 coussins berlinois | 5 505,00 € | | | |
| Marquage, signalisation et balises | 7 310,52 € | | | |
| Total | 56 430,97 € | Total | 56 430,97 € | 100% |

Affaire n°10 : Attribution du marché « Aménagement de la desserte de bus devant le collège »

Monsieur le maire indique qu'un projet d'aménagement de la desserte de bus devant le collège s'avère nécessaire suite aux travaux qui ont modifié l'entrée et dégradés l'espace, et ce afin de sécuriser les accès des bus, piétons, vélos.

Des devis ont été demandés.

Une offre de l'entreprise ROGER MARTIN s'élève à 43 615,45 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- ATTRIBUE le marché à l'entreprise ROGER MARTIN
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaire n°11 : Demande de subvention au département pour la réfection du chemin rural dit de Chayes

Monsieur le maire indique que le chemin rural dit de Chayes a été dégradé par les intempéries et nécessite une réfection pour garantir la collecte de lait.

Des devis ont été demandés et le budget prévisionnel s'élève à 30 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Nature et montant HT de la dépense | | Nature et montant du financement | |
|------------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Réfection du chemin rural | 30 000,00 € | Conseil Départemental du Doubs | 9 000,00 € |
| | | Autofinancement | 21 000,00 € |
| Total | 30 000,00 € | Total | 30 000,00 € |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- ENGAGE la réalisation de cette réfection
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 30 %
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaire n°12 : Réfection d'une partie de la voirie Rue du collège

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux du Pôle enfance et du collège, la voirie a été abîmée par le passage des engins et les modifications de chaussée.

Aussi il convient, pour permettre d'avoir une voirie en bon état et mettre en valeur la qualité des deux équipements scolaires qui viennent d'être livrés, de refaire la voirie sur une portion de la rue du collège.

L'offre de l'entreprise Roger Martin Roger - Établissement Roger Cuenot s'élève à 32 521,50 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- ENGAGE cette dépense de réfection de voirie
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaire n°13 : Convention de servitudes Commune de Frasné / SYDED Parcelle AB 274 et 301 – Chemin des Cheminots

Le Maire présente au conseil municipal la nécessité d'une convention de servitudes avec le SYDED pour ce qui concerne la parcelle AB 274 et la parcelle AB 301 situé au Chemin des cheminots : Canalisation souterraine sur une bande de 1m de large et sur une longueur totale d'environ 40m en vue d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de servitudes.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitudes avec SYDED concernant les parcelles citées ci-dessus,
- Autorise le maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Affaire n°14 : Extension du réseau d'électricité fontaine saint pierre

Le maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

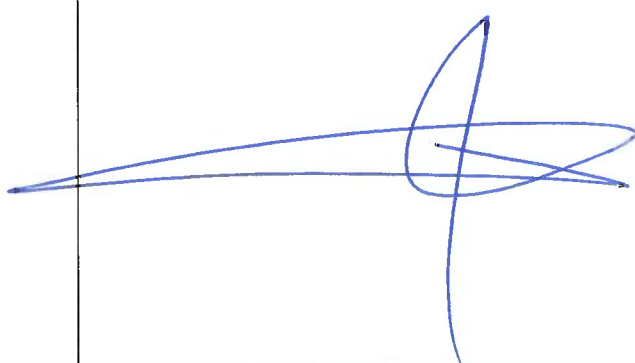
L'opération est située 7 rue de la fontaine saint pierre.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 19 150€ TTC dont 7 550€ de participation communale.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité
- DEMANDE au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus
- AUTORISE le maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelles et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

La séance est levée à 21h30.

| | |
|-------------------------|--|
| Le secrétaire de séance | Le maire |
| Joëlle Paulin | Philippe Alpy |
| |  |